

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Chronique d'histoire scolaire. 4: Quenast, une école congréganiste au pays des carrières (1874-1914)

Wynants, Paul

Published in:
Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

Publication date:
2005

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2005, 'Chronique d'histoire scolaire. 4: Quenast, une école congréganiste au pays des carrières (1874-1914)', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 19, numéro 3, pp. 175-187.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

CHRONIQUE D'HISTOIRE SCOLAIRE
4. QUENAST, UNE ÉCOLE CONGRÉGANISTE
AU PAYS DES CARRIÈRES
(1874-1914)

L'école de Quenast est le 146^e établissement d'instruction fondé en Belgique par les sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception de Champion¹. Avec environ 300 élèves aux alentours de 1900², l'œuvre connaît une expansion spectaculaire. Un tel phénomène n'est pas dû au hasard : il résulte du développement économique de la localité et de l'augmentation du nombre d'habitants qui s'ensuit. C'est, en effet, dans la commune que se situe « la plus grande concentration de population industrielle de l'arrondissement »³.

1. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984, p. 324.

2. ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DE CHAMPION (=AMM), registre *Établissements confiés aux soins des sœurs, 1870-1929*, folio *Quenast*. La population scolaire totale évolue comme suit : 115 élèves en 1875, 130 en 1880, 278 en 1885, 282 en 1890, 254 en 1895, 274 en 1900, 303 en 1905, 285 en 1910, 302 en 1915.

3. *Réalités populaires en Brabant wallon. Documents relatifs à l'histoire des travailleurs de 1830 à 1880*, s. dir. Cellule Mémoire Populaire-Brabant wallon, t. 1, Nivelles, 1982, p. 19.

1. La cité du porphyre

Limitrophe de Saintes, Tubize, Hennuyères (Hainaut) et Rebecq, Quenast⁴ se situe à l'extrême Ouest du Brabant wallon. La localité compte 531 âmes en 1831, 694 en 1846, 839 en 1856. Au cours du demi-siècle suivant, le nombre d'habitants s'accroît de manière impressionnante : ils sont 1.500 à 2.000 dans les années 1870, 2.270 en 1890, 2.795 en 1910.

L'activité économique principale de la commune est l'industrie extractive : d'importants bancs de porphyre (ou diorite quartzifère) y sont exploités dans des carrières à ciel ouvert⁵. Celles-ci forment d'immenses cavités, dont la profondeur est augmentée par les tas de débris qui s'amoncellent sur leurs bords⁶.

À partir du milieu du XIX^e siècle, les entreprises du secteur, jusque-là de dimension réduite, se concentrent peu à peu : de 17 carrières en 1848, on passe à 7 en 1860. Six d'entre elles appartiennent alors à la société *Zaman et Compagnie*, créée par un sénateur libéral⁷ : à elles seules, elles occupent 1.200 à 1.400

4. J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Nivelles (communes rurales)*, Bruxelles, 1860, p. 158-164 ; E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, 2^e éd., t. 2, Bruxelles, 1934, p. 1015-1016 ; J.-J. HOEBANX, notice *Quenast*, dans *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, s. dir. H. HASQUIN, t. 2, Bruxelles, 1980, p. 1227-1228.

5. Sur l'industrie de la pierre, cf. J.-P. DUCASTELLE et al., *L'industrie de la pierre de l'Ancien Régime à nos jours. Catalogue de l'exposition*, Maffle, 1976.

6. Voir les belles lithographies publiées dans *La Belgique industrielle en 1850. Deux cents images d'un monde nouveau*, s. dir. B. VAN DER HERTEN et al., Anvers-Bruxelles, 1995, p. 254-255.

7. La société civile en commandite *Zaman et Compagnie* est fondée en 1851 pour l'exploitation des carrières de porphyre de Quenast, par réunion ou absorption de petites entreprises. Son promoteur est le baron Joseph-Emmanuel-Jérôme Zaman (Bruxelles, 10-3-1812 - Bruxelles, 11-7-1894). Homme d'affaires, l'intéressé arrive dans la localité en 1844, y reprend l'exploitation d'un parent en 1846, puis en rachète d'autres, qu'il réunit en un seul site et dont il industrialise la production, avec création d'un chemin de fer à voie étroite vers le

ouvriers, dont bon nombre d'enfants domiciliés à Rebecq. En 1864, sous l'égide du baron Zaman, les activités sont regroupées pour être placées sous le contrôle de la *Société anonyme des Carrières de Porphyre de Quenast*⁸ : l'entreprise emploie 1.750 travailleurs en 1880, plus de 2.500 en 1896⁹. En 1899, une deuxième grande excavation est ouverte par une autre entreprise, la *Société des nouvelles carrières du Brabant*. À la fin du XIX^e siècle, le village possède les plus vastes carrières à pavés du monde : on y dénombre quelque 3.200 ouvriers¹⁰.

Quenast doit sa réputation à la qualité de ses dalles et surtout de ses pavés qui, particulièrement résistants, sont utilisés pour la construction des routes. Recherchée pour son fini, la production est largement exportée, non seulement en Europe, mais aussi aux États-Unis d'Amérique et vers d'autres continents.

canal Bruxelles-Charleroi. Il est sénateur libéral de l'arrondissement de Nivelles de 1858 à 1870. Il est également administrateur du *Chemin de fer de Tamines à Landen* (1862-1865), de la *Société Anonyme du Chemin de fer de Tirlemont à Diest avec extensions* (1865) et de l'*Immobilière Bruxelloise pour la construction de maisons ouvrières* (1868). En 1869, c'est Adolphe Urban (1830-1908) qui lui succédera. Cf. J.-P. DUCASTELLE, *La pierre et la terre : la destinée d'un secteur traditionnel*, dans *La Belgique industrielle en 1850...*, *op. cit.*, p. 257 ; M. MATHY, *La représentation parlementaire libérale dans l'arrondissement de Nivelles (1846-1981)*, s. l., 1984, p. 93 ; B. MERCKX, *Rebecq*, dans *Le patrimoine industriel du Brabant wallon*, s. dir. J.-P. HENDRICKX et P. WALGRAFFE, Court-Saint-Étienne, 1994, p. 142-143.

8. Cette société absorbe d'autres carrières de porphyre situées dans la région de Lessines, puis des carrières de calcaire et de grès. En 1985, elle est reprise par la Société Anonyme *Gralex*. Cf. *Société Anonyme des Carrières de Porphyre de Quenast 1864-1964*, Bruxelles, 1964.

9. *Réalités populaires...*, *op. cit.*, t. 1, p. 19.

10. B. MERCKX, *op. cit.*, p. 143.

2. Les débuts de l'établissement

Les fondateurs de l'école des sœurs sont l'abbé J. Gondry¹¹, curé de Quenast, et M. Clément, bourgmestre catholique du lieu. Tous deux estiment qu'en raison de l'augmentation de la population, la bourgade ne peut se contenter d'un établissement d'instruction mixte desservi par un seul instituteur. Ils unissent leurs efforts pour convaincre le conseil communal de la nécessité de créer une classe de filles, à confier à une petite communauté de religieuses. Comme les sœurs de la Providence, installées à Rebecq depuis 1859, font l'objet d'éloges, c'est tout naturellement vers l'institut namurois que le desservant se tourne afin de solliciter une institutrice et une responsable du ménage. Il obtient satisfaction. Les deux religieuses arrivent sur place le 12 octobre 1874 : elles s'appellent sœur Xavéria Frédrix, diplômée de l'école normale de Champion, et sœur Ida Kinzinger. La première est nommée institutrice communale. Elle prête le serment d'usage, le 9 novembre suivant. Bientôt, la classe est peuplée d'une centaine d'élèves. À la suggestion de l'inspecteur cantonal, sœur Xavéria se fait aider par sa compagne : les enfants sont alors réparties en deux groupes, mais instruites dans une même salle¹².

Pendant les cinq premières années, tout va on ne peut mieux. La population se montre accueillante. « Dociles et respectueuses », les élèves sont « peu avancées sous le rapport de l'instruction, mais appliquées et travailleuses ». Le bourgmestre et sa famille ne cessent de manifester aux enseignantes « égards et attentions »¹³. Quant à l'abbé Gondry, il fait preuve à la fois de fermeté et d'une sollicitude toute paternelle. La religieuse mandatée par la maison

11 . Il s'agit de Joseph Gondry, né à Saintes, le 20 septembre 1826, et décédé à Quenast, le 7 janvier 1902. Cf. A. TIHON, *Nécrologe du clergé du diocèse de Malines (1813-1961)*, Bruxelles, 2004, p. 102.

12. AMM, *Annales de l'Institut (= AI)*, t. II-2, p. 230.

13. *Ibid.*

mère pour installer la petite communauté témoigne¹⁴ : « Le curé est bon. En voyant arriver nos sœurs, il avait les yeux baignés de larmes de joie. Il est enthousiasmé et tout fier de voir se réaliser ce qu'il désirait depuis longtemps. Il rivalise avec le bourgmestre pour témoigner de l'affection et du dévouement aux sœurs ». Sans doute l'ecclésiastique sait-il se montrer exigeant : « Il n'aime pas qu'on lui refuse ce qu'il demande. Il ne fait pas bon être en brouille avec lui : un fameux orage éclaterait ! »¹⁵. Mais l'intéressé gagne l'estime des institutrices en veillant d'emblée à la qualité de leurs conditions de vie : « Il a fait arranger tout pour le mieux. En arrivant, nous avons déjà une réserve de pommes de terre et de fruits, ainsi qu'un jardin plein de légumes »¹⁶.

3. La lutte scolaire de 1879-1884

Les élections législatives du 11 juin 1878 donnent la majorité aux libéraux, qui constituent un nouveau gouvernement cinq jours plus tard. Ce dernier promulgue une nouvelle loi organique de l'instruction primaire, bientôt dénoncée par les catholiques comme une « loi de malheur »¹⁷. Les sœurs de la Providence de Champion reçoivent l'ordre de leurs supérieurs, qui suivent à la lettre les directives épiscopales, de démissionner de leurs fonctions d'institutrices communales¹⁸.

14. AMM, lettre de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 15-10-1874.

15. AMM, lettre de sœur Ida à la supérieure générale, 27-2-1876.

16. AMM, lettre de sœur Ida à la supérieure générale, 2-2-1875.

17. Sur les origines, les caractères et les implications de la loi du 1^{er} juillet 1879, cf. J. LORY, *Libéralisme et instruction primaire 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, t. 2, Louvain, 1979.

18. Sur l'attitude très ferme des supérieurs de l'institut en 1879, cf. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence...*, *op. cit.*, p.167-169.

Pour sa part, le clergé prend la tête d'un vaste mouvement visant à multiplier les écoles libres¹⁹.

Invité à faire rapport à l'archevêché à la fin avril 1879, l'abbé Gondry ne se montre guère optimiste. Quenast ne compte, signale-t-il, aucune famille catholique puissante capable de supporter à elle seule tous les frais de création et d'entretien d'une classe confessionnelle de filles. Tout au plus espère-t-il réunir « quelques ressources » auprès de plusieurs familles groupées²⁰. Le 18 juillet suivant, cependant, il manifeste son vif désir de conserver les sœurs dans sa paroisse : pour les loger, il compte sur une maison, propriété de la fabrique d'église, à laquelle une salle de classe serait ajoutée²¹. Il s'engage à verser à chacune des deux institutrices un traitement de 600 francs par an²². Le moral semble revenu au beau fixe.

L'école libre tenue par les religieuses ouvre ses portes le 1^{er} octobre 1879. Au début de la lutte scolaire, elle subit une concurrence acharnée. Refusant de concourir à l'exécution d'une loi qui heurte sa conscience, M. Clément a démissionné du mayorat. Le nouveau bourgmestre, un anticlérical notoire, « emploie toutes les mesures possibles » pour peupler la nouvelle école communale des filles, tenue par une institutrice laïque. Le nombre d'élèves fréquentant la classe des sœurs tombe brutalement à 39, puis à 33, « tant on a menacé les parents qui travaillent aux carrières »²³ : le plus gros employeur de la localité ne recule pas

19. J. LORY, *La résistance des catholiques belges à la « loi de malheur », 1879-1884*, dans *Revue du Nord*, t. 67, 1985, p. 739-743.

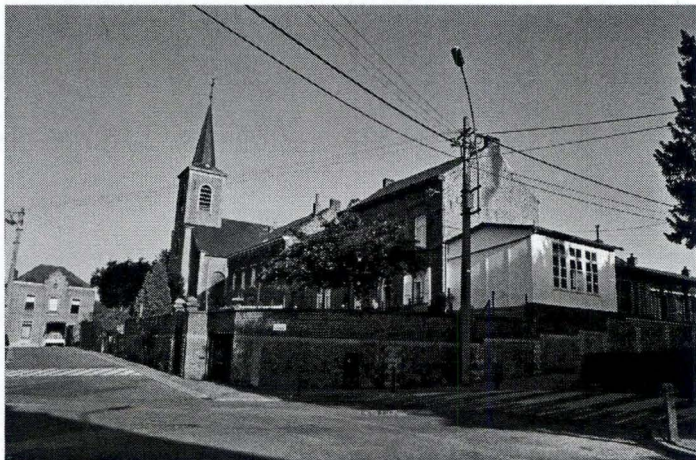
20. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES (= AAM), *Fonds de l'enseignement primaire*, n° 13, rapport de l'abbé J. Gondry au cardinal Dechamps, fin avril 1879.

21. AMM, lettre de l'abbé J. Gondry au chanoine J.-B. Jacques, directeur de l'institut, 18-7-1879.

22. AMM, convention signée entre l'abbé J. Gondry et les supérieurs de la congrégation, s. d. (1879).

23. AMM, lettre de sœur Ida à la supérieure générale, 13-10-1879.

devant les pressions sociales²⁴, afin de vider l'établissement confessionnel.



L'église Saint-Martin de Quenast et l'école communale
(Photo de M.-A. Collet, septembre 2005)

En octobre 1880, le bourgmestre libéral s'appuie sur l'arsenal législatif mis au point par le gouvernement Frère-Orban²⁵. Il fait valoir qu'une propriété de la fabrique d'église ne peut être aussi avantageusement mise à la disposition d'un établissement privé : l'immeuble doit être loué en suivant une procédure

24. Sur ce type de pressions, cf. P. WYNANTS, *Lutte scolaire et pressions sociales (1879-1884)*, dans *La Revue Nouvelle*, t. 74, 1981, p. 496-503 ; J.-M. LERMYTE, *De onvrijheid van onderwijs in de 19de eeuw in België*, dans *Ons Erfdeel*, t. 24, 1981, p. 349-354.

25. Sur cet ensemble de dispositions, cf. P. WYNANTS, *Fidélité à l'Église ou loyauté envers l'État ? Les édiles catholiques dans la lutte scolaire en Belgique (1879-1884)*, dans *La loyauté. Mélanges offerts à Étienne Cerexhe*, Bruxelles, 1997, p. 441-445. Pour un aperçu de leur mise en œuvre, cf. P. VERHAEGEN, *La lutte scolaire en Belgique*, Gand, 1905, p. 278-297 (point de vue très « clérical »).

publique. Il compte sur ce moyen pour obtenir l'expulsion des religieuses. Celles-ci doivent effectivement vider les lieux pour le 1^{er} novembre²⁶. Les voilà plongées en pleine incertitude.

Au même moment, l'institutrice et l'instituteur attachés aux écoles communales de Quenast témoignent devant la commission d'enquête scolaire parlementaire. En termes véhéments, ils dénoncent « les moyens de pression habituels » utilisés par le clergé en vue d'affaiblir leurs établissements : sermons contre des enseignants « stipendiés, travaillant pour de l'argent » ; refus d'absolution à l'institutrice, à l'instituteur et aux parents d'élèves fréquentant les écoles communales ; incitations adressées à ces enfants, lors du catéchisme, afin qu'ils passent dans les classes du camp adverse²⁷. À ce moment, les rapports de force sont défavorables aux religieuses, distancées par les efforts que déploient les partisans du réseau officiel.

La famille de l'ancien bourgmestre Clément vient à la rescousse pour rétablir la situation. Sur une de ses propriétés, elle fait construire, à ses frais, une nouvelle habitation pour les sœurs et deux salles de classe²⁸. Graduellement étendu, le bien sera cédé au desservant de Quenast²⁹, avant l'adoption d'une loi sur les ASBL, votée en 1921. Le bourgmestre de la commune et « ses gens », liés de près ou de loin aux carrières, ne décolèrent pas : « ni les promesses, ni les menaces », dont ils font un usage abondant, n'ont plus d'effet³⁰. En 1883, le nombre d'élèves des sœurs crève le

26. AMM, AI, t. II-2, p. 231.

27. *Chambre des Représentants. Enquête scolaire*, t. 1, *Documents législatifs, discussions parlementaires et procès-verbaux d'enquête (septembre - octobre 1880)*, Bruxelles, 1881, p. 1027-1028 (témoignages de É. Demanet, institutrice communale, et de J. Marin, instituteur communal).

28. AMM, AI, t. II-2, p. 231.

29. AAM, Enquête de MM. Helleputte et Verhaegen sur les biens des Ordres religieux, 1903-1904 : le propriétaire de l'école des filles de Quenast est alors le curé de la paroisse.

30. AMM, lettre de sœur Ida à la supérieure générale, 15-1-1881.

plafond des 200. Il faut alors créer une troisième classe primaire, bâtie aux frais de la famille Clément. Il est également nécessaire d'envoyer sur place une religieuse supplémentaire. Le succès change de camp³¹.



L'école et la maison des sœurs, au chemin du Croly à Quenast
(Photo M.-A. Collet, septembre 2005)

31. AMM, lettre de l'abbé J. Gondry à la supérieure générale, 27-2-1883.

4. Extension des activités et laïcisation progressive du personnel

À mesure que la population locale s'accroît, les besoins scolaires s'intensifient et se diversifient. Les sœurs de la Providence y répondent en élargissant progressivement la gamme des services rendus à la population.

Une école dominicale est établie en 1881, pour une dizaine d'années. Elle attire une trentaine ou une quarantaine de jeunes filles soucieuses de compléter leur instruction. En 1889, la troisième classe primaire est convertie en école gardienne qui, d'emblée, compte une centaine d'élèves³².

Répondant aux conditions de diplômes et d'inspection fixées par la loi du 15 septembre 1895³³, l'établissement de Quenast, considéré comme « adoptable », émerge depuis lors aux subsides accordés par l'État. Sa situation financière s'améliore. L'école primaire est dotée d'une troisième classe en 1895, d'une quatrième en 1902³⁴.

Malgré l'octroi de subventions publiques, l'abbé Gondry, auquel les religieuses vouent une grande estime, continue de s'intéresser à l'œuvre. En sus du traitement annuel versé par le comité scolaire paroissial, il alloue aux institutrices un supplément pour leur entretien. C'est lui aussi qui paie le charbon, les objets classiques des élèves, les frais occasionnés par les distributions de prix et par l'entretien des bâtiments³⁵. Il lègue un capital destiné à

32. AMM, registre *Établissement...*, *doc. cit.*, folio *Quenast* et *AI*, t. II-2, p. 231-232 ; AAM, *Fonds de l'enseignement primaire*, rapport d'inspection de T. Rayée, chargé de la visite des écoles élémentaires de la partie francophone de l'archidiocèse, 27-5-1891.

33. Sur ces dispositions, cf. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence...*, *op. cit.*, p. 211-217.

34. AMM, *AI*, t. II-2, p. 231.

35. AMM, lettre de sœur Ida à la supérieure générale, 20-2-1900.

soutenir l'établissement après son décès³⁶. L'abbé Gondry meurt inopinément le 7 janvier 1902, le jour où l'on célèbre le cinquantenaire de son ordination sacerdotale³⁷. Il est remplacé par l'abbé P. Delmotte³⁸.

L'extension des activités pose des problèmes de personnel : dès la fin du XIX^e siècle, la congrégation des sœurs de la Providence connaît une pénurie d'effectifs, due au tarissement des vocations dans certaines contrées³⁹. Force est de remplacer une religieuse de Quenast par une institutrice séculière en 1898⁴⁰. Le curé s'y résigne, mais il avertit : « Notre population préfère les religieuses, et notre établissement perdrait des élèves si nous étions à nouveau dans l'obligation d'accepter une laïque »⁴¹. Cependant, nécessité fait loi : en 1903, une deuxième sœur doit céder la place à une nouvelle institutrice séculière. La supérieure et l'abbé Delmotte font part de leurs objections. La première écrit à la maison-mère : « Une demoiselle ? Oh non ! Si gentille soit-elle, c'est un surcroît de besogne pour la cuisine, la lessive, pour tout enfin »⁴². Le second mande à Champion : « Je viens respectueusement vous dire que je n'en veux à aucun prix. La présence de deux demoiselles va faire le vide dans les classes »⁴³. Le pronostic pessimiste ne se vérifie pas.

36. AMM, lettre de sœur Ida à la supérieure générale, 8-1-1902.

37. AMM, *AI*, t. II-2, p. 231.

38. Il s'agit de Paul-Joseph-Ghislain Delmotte, né à Rebecq, le 21 mai 1871, et décédé à Quenast, le 30 octobre 1904. Cf. A. TIHON, *Nécrologe...*, *op. cit.*, p. 81.

39. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence...*, *op. cit.*, p. 90-91.

40. Sur les rapports entre les religieuses et leurs collaboratrices laïques, cf. ID, *La collaboration entre laïcs et religieuses enseignantes en Belgique. Esquisse historique (XIX^e - XX^e siècles)*, dans *Vie Consacrée*, t. 60, 1988, p. 154-172.

41. AMM, lettre de l'abbé Gondry à la supérieure générale, 14-7-1900.

42. AMM, lettre de sœur Ida à la supérieure générale, 3-12-1902.

43. AMM, lettre de l'abbé Delmotte à la supérieure générale, 4-3-1903.

La tendance est irréversible : à Quenast comme dans d'autres paroisses, le recours à des enseignantes « non-congréganistes » s'accroît peu à peu. Il n'est pas dû seulement aux problèmes de recrutement que commencent à connaître certains noviciats. Il résulte aussi de la multiplication et du développement des institutions scolaires, hospitalières et sociales, que les maisons-mères ne suffisent plus à alimenter en personnel. Par ailleurs, l'amélioration des barèmes, des conditions de vie et de travail rendent les professions correspondantes plus attractives pour des laïques désireuses d'y faire carrière. La fonctionnarisation progressive des prestations n'est pas sans effet pour les instituts religieux : elle dilue la spécificité de l'apport congréganiste, dès lors que l'on n'a plus affaire à un apostolat réservé aux « âmes d'élite », mais à un métier accessible à toute personne qualifiée⁴⁴. Mais c'est là une autre histoire...

Paul WYNANTS
docteur en philosophie et lettres (histoire)
professeur ordinaire aux FUNDP Namur
adresse de contact :
paul.wynants@fundp.ac.be

Postface : l'école libre de Quenast va fermer ses portes...

Me rendant à Quenast le mercredi 7 septembre dernier pour réaliser quelques photos de l'école, quelle ne fut pas ma stupéfaction de n'y rencontrer aucun élève ! Seulement des

44. P. WYNANTS, *La vie consacrée*, dans *Pour une histoire du monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, s. dir. J. PIROTTE et G. ZELIS, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 164-165.

institutrices et un instituteur occupés à mettre en caisse archives, livres, jeux, ... Ils ont cru que je venais en journaliste pour préparer un article d'actualité... J'étais loin d'imaginer que notre article coïnciderait avec la fin de cette école ...

Le jeudi 1^{er} septembre 2005 à 8h30 du matin, rassemblés en réunion du Pouvoir Organisateur des écoles libres Saint-Martin et Saint-Louis de Quenast, les membres constatent « qu'AUCUN élève ne se présente à l'heure d'ouverture de l'école, à huit heures quarante minutes. On attend jusqu'à neuf heures 30'. Aucun élève n'est présent. Les conséquences sont les suivantes : L'école se trouve en-dessous des normes de fréquentation. L'école sera donc fermée le 30 septembre 2005 à 15h15', heure de la fin des cours »*. Le président, Jacques Michel, et le secrétaire, Michel Devriese, se trouvaient alors en présence d'un représentant du SEGEC, du directeur diocésain et des quatre instituteurs (trois femmes et un homme), deux nommés et deux temporaires.

M.-A. COLLET-LOMBARD

* Extrait du procès-verbal de la réunion du Pouvoir Organisateur, jeudi 1^{er} septembre 2005.